

Règlement pêche à la carpe (en batterie)

Ouverture de la pêche du 1er janvier au 31 décembre.

La pratique de la pêche est autorisée au jeune à partir de 14 ans avec un adulte titulaire de la carte carpe.

La pêche se pratique sur 8 postes sur réservations, les postes sont fermés à la pêche les mercredi et jeudi et en règle générale 48 h précèdent la réservation.

Fermeture des postes 48 h avant réservation et fermeture des postes un sur deux.

Les berges de jours sont à privilégier la semaine pour les pêches de journée.

La pêche se pratique avec trois lignes, deux lignes sur les berges ou se pratique la pêche de journée.

Les montages doivent être coulissants et les hameçons avec micro ardillon sont autorisés.

Les bobines en tresse et les têtes de ligne en tresse sont interdites.

Le bas de ligne fluorocarbonate est fortement recommandé.

Les tailles d'hameçons autorisées sont du n°2 à 4.

Les hameçons de petite taille ne sont pas acceptés sur les cannes à carpe ceux-ci sont réservés à une pêche fine avec des cannes adaptées feeder et canne au coup.

Le Tapis de réception et l'épuisette démontable pour la carpe sont de mises afin que les poissons soient manipulés avec précaution !

Une épuisette démontée évite que le poisson se blesse en se retournant ou se blesse avec l'hameçon coincé dans le filet !

Un poisson doit rester dans l'eau en attendant la séance photo éventuelle et remis à l'eau rapidement à l'issue de celle-ci. En cas de blessure le désinfectant est recommandé.

Tout pêcheur est tenu de rester près de ses lignes.

Les détecteurs sont tolérés avec le volume réglé au minimum.

Le bateau amorceur est autorisé sauf sur les postes 1/4/5/8 ainsi que sur les berges où se pratique la pêche de journée.

La réservation des postes se fait auprès de **Kevin TEIXEIRA : Tél. 06 89 66 36 25.**